

## Avis technique – Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'un support en carton plastifié pour produits tranchés



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	Virgin Bio Pack
	Date de la demande	Janvier 2016
	Dénomination	Hybric Flat 3D
	Marché	Agro-alimentaire
	Type de produit emballé	Produits frais tranchés (charcuterie/poissonnerie)
	<b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Forme	Support rectangulaire
	Dimensions (L x l x h – en mm)	236 x 166 x 8
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier-carton 400 g/m <sup>2</sup> , plastique (PE/EVOH/PE)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Encre acrylique, impression offset
	Type de colle	Absence de colle entre plastique et base cellulosique – PE soudant
	<b>COMPOSITION MATERIAUX DU CORPS DE L'EMBALLAGE<sup>1</sup></b>	
	Papier-carton	92%
	Plastique	8%
	Métaux	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux, traité en surface pour résistance à l'humidité (kaolin et carbonate de calcium)	
<b>AVIS REFERENTS</b>		
Avis Technique 52		

#### PRE-REQUIS

- Le support « HYBRIC FLAT 3D » met en jeu une technologie « skin » sur support plat associant carton et plastique. Un rebord de quelques millimètres présent sur tout le périmètre du support apporte rigidité à l'emballage. Il n'y a pas d'adhésif entre la partie carton et le liner, le PE de la partie plastique offrant à la fois une bonne adhésion avec la fraction fibreuse et une pelabilité aisée de la partie plastique.
- La proportion massique de papier-carton est supérieure à 50% pour le fond de la barquette et pour l'opercule. Dans ces conditions, le fond de la barquette et l'opercule relève donc de la filière Emballage papier-carton.

<sup>1</sup> Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

Concernant le fond de la barquette, des recommandations du fabricant précisent que la fraction plastique peut être séparée du carton et sont apposées sur fond de la barquette.

Le geste de tri et de séparation de la fraction cellulosique à réaliser par le consommateur est également précisé, de sorte à orienter la partie carton vers le bac de collecte des emballages à recycler, et la fraction plastique, vers le bac dédié aux ordures ménagères.

Cependant, cette séparation par le consommateur étant peu probable, les conclusions de cet avis technique sont rendues pour la totalité du fond de la barquette.

- Par ailleurs, conformément à l'avis général sur la recyclabilité des emballages ayant contenu des denrées alimentaires (AG n°2), l'emballage devra être exempt de tout débris alimentaire.

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
	Papier/ Carton	Plastique	Additifs (encres, adhésifs, ...)
RENDEMENT FIBREUX DE L'EMBALLAGE TOTAL CONSIDERE	Fort	∅	∅
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Pas de coloration des eaux de pulpage		
ÉNERGIE DE PULPAGE	Aucune difficulté de remise en suspension		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

> Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les Avis Techniques cités en référence, la barquette HYBRIC FLAT 3D se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Le CEREC émet donc un avis favorable quant à la recyclabilité du support au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages pour denrées alimentaires et assimilés relevant du circuit municipal.

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- la fraction plastique : en dépit de son élimination par classage à fentes, le CEREC préconise, dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de minimiser le taux de plastique tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le plastique est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière;

- les encres : le CEREC recommande l'utilisation des encres à base aqueuse et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances.

- la couleur des encres : le CEREC recommande d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

### CONSIGNES DE TRI

Afin de mettre en avant le caractère séparable des éléments de son emballage, et de faciliter l'opération de recyclage effectif de la fraction cellulosique, le fabricant souhaite faire apparaître sur l'emballage des instructions de séparation et de tri destinées au consommateur.

Dans cette optique, le CEREC préconise l'apposition de deux pictogrammes recommandant de :

- séparer l'élément plastique du fond fibreux et de l'orienter vers le bac de collecte dédié aux ordures ménagères ;
- trier le fond fibreux de l'emballage de sorte à le placer dans le bac de collecte des emballages à recycler.

## VALIDATION

---



Maryon PAILLEUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pailleux", written over a horizontal line.



Gérard Lasserre

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Lasserre", written over a horizontal line.